



ANNEXE 1

FICHE ACTION 1 **CRÉATION et DIFFUSION**

Domaine : Spectacle Vivant - Théâtre

Nom de l'action : Production – Création - Diffusion

Objectifs de l'action :

- Créer un spectacle par an dans la ligne artistique propre à la Cie les Ecorchés, à savoir :

Faire au théâtre, avec les outils du théâtre ce que l'on ne peut pas raconter, transmettre avec les autres disciplines artistiques, c'est la nécessité viscérale de faire du théâtre. L'association n'a de cesse d'interroger la barbarie du monde avec cette question à l'esprit : comment le théâtre peut-il la combattre et changer le monde ? « *Il faut trouver un sens, même à l'épouvante, omniprésente depuis Auschwitz et Hiroshima, sinon leurs victimes n'en finiraient pas de mourir.* » disait Edward Bond, nous sommes en guerre, une guerre pacifique, artistique mais violente contre des idées, des concepts et des fatalités. Les mises en scène ont pour but de favoriser le sens, dégager les idées et les sensations plutôt que le récit et l'histoire. On y trouve de la colère, de la rage, de l'engagement, de la chair et du corps. C'est un théâtre de l'urgence.

Moyens de l'action :

Moyens humains : Artistes et techniciens professionnels engagés pour la production, la création et la diffusion du spectacle

Moyens matériels et logistiques : locaux de travail mis à disposition de l'association par les structures partenaires, moyens techniques nécessaires à la réalisation de l'action, plan de communication des actions, moyens de transports mis à disposition pour l'action...

Moyens financiers (aides publiques ou privées ou fonds propres) :

- Financements directs par les partenaires institutionnels :

- DRAC Bourgogne Franche-Comté
- Région Bourgogne Franche-Comté
- Conseil Départemental de Côte-d'Or
- Ville de Dijon

- Fonds propres de l'association :

- Subventions spécifiques
- Cessions, coproductions
- Frais refacturés
- Prestations de services
- Aides de sociétés civiles

- Financements indirects de l'association :

- Valorisation des locaux mis à disposition
- Valorisation des personnels des structures partenaires
- Financement de frais directement réglés par les structures partenaires (exemple du financement d'un régisseur de Théâtre pour la tournée des spectacles) ...

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) :

Chaque projet de création de spectacle suit une organisation temporelle :

- Temps de production (rendez-vous et mise en place du projet)
- Temps de création (répétitions et premières dates)
- Temps de diffusion (reprise et rente du spectacle)

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Tout public

Tarifs pratiqués :

Tarifs pratiqués selon les lieux d'accueil du spectacle.

Partenaires :

- Partenaires institutionnels : DRAC BFC, Conseil Régional BFC, Départements, communautés de communes, Ville de Dijon etc. ...
- Structures privées de perception de droits (sociétés civiles) : ADAMI, SPEDIDAM, etc...
- Partenaires professionnels : Scène nationale, CDN, MJC, etc...
- Autres partenaires : associations, MJC, établissements scolaires, lieux culturels, commerces, etc.

Critères d'évaluation :

- Nombre de partenariats réalisés
- Nombre de représentations
- Fréquentation et retours des publics

Budget annuel de l'action : 18 150 € pour 2025, 19 150 € pour 2026 et 47 500 € pour 2027

Participation financière de la Ville : 5 000 € pour 2025, 6 000 € pour 2026 et 8 000 € pour 2027